



GOVERNO DA  
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DOS RECURSOS NATURAIS E ENERGIA

*Gabinete do Ministro de Estado*

---

**DÉCLARATION DE LA GUINÉE-BISSAU SUR SON ADHÉSION À LA  
CONVENTION SUR L'EAU**

**9<sup>e</sup> Session de la réunion des Parties à la Convention sur l'Eau, du 29  
Septembre au 1<sup>er</sup> Octobre 2021**

Horaire indicatif : Mercredi, 29 septembre, 10h45 – 11 heures

**Genebra, 29 de Setembro de 2021**

**Monsieur le Président de la seance !**

**Excellents Ministres des États Membres !**

**Invités distingués!**

***Mesdames et Messieurs !***

La problématique de la gestion et la protection des ressources en eau est d'une importance vitale pour la Guinée-Bissau. Nous partageons plusieurs cours d'eau transfrontières avec les pays voisins tels que le fleuve Corubal et le fleuve Geba, ainsi que certains aquifères. Une grande partie de la population Sud-Est du pays est tributaire de ces ressources en eau partagées.

Pour ce qui est de la procédure d'adhésion, il convient de dire ici qu'en réalité, la Guinée-Bissau est parmi les premiers pays africains, peut-être même le tout premier, à avoir manifesté son intérêt d'adhésion à la Convention sur l'eau (ainsi que d'autres conventions environnementales de la CEE-ONU).

En effet, dès 2005, la Guinée Bissau a initié le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau en même temps que celle visant ratification de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997, et a suivi toutes les étapes du processus jusqu'à obtention des résultats suivants:

- ✓ Adoption par l'Assemblée nationale des instruments d'adhésion à la Convention sur l'Eau par la Résolution n° 03/2005 du 2 mars 2005 et publication au Journal officiel n° 21;
- ✓ Promulgation et signature par le Président de la République, du décret d'adhésion à la Convention sur l'Eau le 30 Avril 2010, et publication au journal officiel n°18;
- ✓ Dépôt des instruments d'adhésion au Secrétariat Général des Nations -Unies à New York le 19 mai 2010.

Tandis que la Guinée-Bissau a pu procéder au dépôt de ces instruments de ratification de la Convention sur les cours d'eau de 1997 à cette date, pour la Convention de 1992 malheureusement, les amendements ouvrant la Convention à adhésion universelle n'étaient pas encore entrés en vigueur. Les documents d'adhésion n'ont donc pu être réceptionnés par la Division juridique du Secrétariat général des Nations-Unies.

Ainsi, après l'entrée en vigueur effectif de ces amendements, suite aux efforts déjà fournis par la République de la Guinée-Bissau pour son adhésion à la Convention sur l'eau en 2010, il n'était plus indispensable de reprendre l'ensemble de la procédure.

Les nouveaux instruments d'adhésion ont été préparés par le Ministère des Affaires étrangères, puis signés par le Chef de l'Etat de la République Guinée-Bissau, son Excellence le Général Umaro Sissoco Embaló le 5 Février 2021, ce qui a permis leur dépôt à la Section des Traités du Secrétariat des Nations-Unies à New York par notre mission diplomatique accréditée auprès des Nations-Unies.

### ***Mesdames et Messieurs !***

L'adhésion à la Convention sur l'Eau offre donc à la Guinée-Bissau des opportunités certaines aussi bien en termes de renforcement de la gouvernance au niveau national, qu'à l'appui au développement de la coopération transfrontière. Le projet en cours d'élaboration sur le Bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM), en est une illustration parfaite et nous a confortés dans notre décision d'adhérer à la Convention sur l'eau.

Avec l'appui de la Convention sur l'eau et plusieurs autres partenaires, nous sommes engagés avec les trois pays riverains, le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie, dans une initiative visant à renforcer la Coopération sur cet aquifère partagé et stratégique pour mon pays. L'initiative nous a

permis de réaliser les bénéfices concrets qu'offre la Convention et le soutien qu'elle apporte à la mise en œuvre de l'objectif 6.5 des ODD, qui demande à tous les pays de mettre en œuvre une gestion Intégrée des ressources en eau, y compris par le biais de la coopération transfrontalière, le cas échéant.

***Mesdames et Messieurs !***

En adhérant à la Convention sur l'eau, nous espérons donc continuer à bénéficier des avantages qu'offre la Convention tout en disposant des mêmes droits et responsabilités que les États actuellement Parties, sur un même pied d'égalité.

Ainsi, nous invitons tous les États membres des Nations-Unies, notamment nos pays riverains, à considérer ou finaliser l'adhésion à la Convention sur l'Eau, afin de consolider les cadres de coopération pour le bénéfice de nos populations.

***Vive la Convention sur l'Eau !***

***Vive l'intégration régionale !***

***Vive la Coopération Internationale !***

***Un merci à tous !***

***Et mes remerciements pour votre attention.***